

Lancement du programme EVE des acteurs de la chaîne logistique et du transport routier



Lancement du programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement (EVE) des acteurs de la chaîne logistique et du transport routier

À la veille du démarrage de la Semaine de l'Innovation Transport et Logistique (SITL) qui se déroule du 26 au 28 mars à Paris, et alors que le projet de loi d'orientation des mobilités est actuellement discuté au Sénat, le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'ADEME, en association avec les organisations professionnelles du secteur du transport routier et de la logistique, ont lancé un nouveau programme « [Engagements Volontaires pour l'Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport routier](#) » (EVE).

Pour Arnaud LEROY, président de l'ADEME : « *Le lancement de ce programme a pour vocation de fédérer l'ensemble des parties prenantes du secteur du transport routier et de la logistique autour d'un même objectif commun : la transition écologique dans ce secteur.* »

1 programme, 3 dispositifs et 1 objectif : éviter l'émission de plus d'un million de tonnes de CO₂e1 par an

Pour développer l'interaction intra-secteur, l'ADEME rassemble les dispositifs existants dans un programme unique : EVE. Ce nouveau programme s'appuie sur des dispositifs éprouvés : Objectif CO₂ pour les grossistes, transporteurs de marchandises et de voyageurs, et FRET21 pour les chargeurs. De manière à couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur, il prévoit également la création, d'ici septembre 2019 d'un dispositif spécifique destiné aux commissionnaires de transport : EVcom.

L'objectif du programme : éviter l'émission de plus d'un million de tonnes de CO₂e supplémentaires par an ! Pour cela, il vise à sensibiliser 4 650 entreprises, tous profils confondus, et accompagner 700 transporteurs dont 500 labellisés, 200 chargeurs et 60 commissionnaires dans leur démarche active de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

La réduction des émissions de GES du secteur du transport est un enjeu primordial pour le Plan Climat. Les retours d'expérience ont montré la nécessité d'impliquer l'ensemble des entreprises de la chaîne logistique et du transport de voyageurs afin qu'elles puissent agir individuellement et collectivement en faveur de la réduction de l'impact énergétique et environnemental du secteur.

Un dispositif complet et un accompagnement technique personnalisé

Outre des outils de mesure et une méthodologie éprouvée, le programme met l'accent sur l'accompagnement technique individualisé de chaque entreprise. Le programme aura pour mission de sensibiliser, former et accompagner les entreprises dans la réduction de leur impact énergétique et environnemental de leurs activités de transport et logistique.

Le programme prévoit aussi la mise en place d'une plateforme commune d'échange de données environnementales entre les prestataires de transport et leurs donneurs d'ordre. Celle-ci donnera à chacun des informations sur l'émission en GES de ses transports. Ces informations sont essentielles notamment dans le cadre du décret « *Information GES des prestations de transport* », qui impose au prestataire de transport de communiquer à son client la quantité de GES émise lors du transport.

Une gouvernance experte

L'ADEME, en tant que porteur pilote, assure la gestion, l'animation et l'accompagnement technique des entreprises qui s'engagent dans le programme. L'Agence a missionné la société Eco CO2, spécialisée dans les programmes de sensibilisation environnementale, pour l'assister dans ses différentes missions. Le ministère de la Transition écologique et solidaire participe au pilotage du programme.

Les organisations professionnelles du secteur, AUTF pour les chargeurs, CGI pour les grossistes, FNTR, FNTV, OTRE et Union TLF pour les commissionnaires de transport, les transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs, sont porteurs associés du programme. Elles sensibilisent et informent les professionnels au dispositif concerné pour réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques, dans l'esprit de développer une synergie vertueuse entre les acteurs du secteur en faveur du climat.

Ce programme est organisé dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. TOTAL Marketing France est le financeur de ce programme.

Téléchargez ci-dessous l'intégralité du communiqué de presse